



## Comité syndical du 27 novembre 2019

### DELIBERATION N° 19-033

#### Objet : Ouverture par anticipation des crédits 2020.

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation : 18 NOV. 2019	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage : 29 NOV. 2019	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire : 29 NOV. 2019	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b>	
29 NOV. 2019	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 19-033,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PRENDRE ACTE** de l'ouverture par anticipation dès le 1er janvier 2020 des montants de dépenses et recettes de fonctionnement dans la limite de ceux votés pour l'exercice 2019 ;

**AUTORISER** l'ouverture par anticipation, à compter du 1er janvier 2020, des autres crédits de paiement en investissement (Enveloppes Pluriannuelles d'Investissement - EPI) dans la limite du quart des montants votés en 2019, à savoir un montant total de **3 485 583,85 €** ;

Code chapitre	Libellé chapitre	Montant des CP annuels votés en investissement en 2019 (EPI)	Limitation d'ouverture des EPI au 01/01/2020 = 25% des crédits 2019
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	249 383,69	62 345,92
204	Subventions d'équipement versées	12 200 000,00	3 050 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 492 951,70	373 237,93
		<b>TOTAL</b>	<b>3 485 583,85</b>

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique**

**Le Président**

**Monsieur Pierre Édouard EON**

